



C(Extr.)/28/1 Rev.

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 mars 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Vingt-huitième session extraordinaire
Genève, 8 avril 2011

PROJET D'ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la conformité du projet de loi sur la protection du droit d'obtenteur de la République de Serbie avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document C(Extr.)/28/2)
4. Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État ou de toute organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
5. Rapport du président sur les travaux de la quatre-vingt-unième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève (Suisse)) le vendredi 8 avril 2011 et s'ouvrira à 14 h 30.

6. Communiqué de presse
7. Adoption d'un document rendant compte des décisions adoptées au cours de la session
8. Clôture de la session

[Fin du document]